



DSCT/FW

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 11 FÉVRIER 2020 À 14h30

Sur convocations envoyées le vingt-huit janvier deux mille vingt, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi onze février deux mille vingt à quatorze heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU, Président du Centre de Gestion,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. CASAUBON**, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO) sans voix délibérative,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB) sans voix délibérative.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme CHALOT** Consultante au CDG 64, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Il rappelle que seront examinés les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2019, reportée au 24 janvier 2020, puis au 11 février 2020, ainsi que les dossiers inscrits à la séance du 11 février 2020.

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 29 OCTOBRE 2019	3
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 10 DÉCEMBRE 2019, REPORTÉ AU 24 JANVIER 2020, PUIS AU 11 FÉVRIER 2020	3
	A. PROJET D'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS.....	3
	B. LETTRE DE CADRAGE DE L'ASSISTANT DE PREVENTION DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS	3
	C. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION	3
	D. COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LOCAUX AU CCAS D'ARUDY	4
	E. INFORMATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI DES STAGIAIRES POUR LES ACTIVITÉS DANGEREUSES (AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR PAR LA SECRETAIRE).....	4
III.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 11 FÉVRIER 2020	5
	A. PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS ET VETEMENT DE TRAVAIL DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64	5
	B. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION	5
	C. INSCRIPTION D'UNE VISITE DE LOCAUX DU SIVU D'ESLOURENTIES – LOURENTIES – LIMENDOUS (AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR PAR LA SECRETAIRE).....	5
	D. QUESTIONS DIVERSES.....	6

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 29 OCTOBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 29 octobre 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CHSCT en date du 29 octobre 2019.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 10 DÉCEMBRE 2019, REPORTÉ AU 24 JANVIER 2020, PUIS AU 11 FÉVRIER 2020

A. PROJET D'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et au vote du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

B. LETTRE DE CADRAGE DE L'ASSISTANT DE PREVENTION DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

C. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION

Mme WITTERKOER présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

4 accidents de service et 1 accident de trajet ont été déclarés.

D. COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LOCAUX AU CCAS D'ARUDY

Une visite de locaux a eu lieu au CCAS d'ARUDY le 7 octobre 2019. Deux rapports ont initialement été rédigés par les représentants du personnel et les représentants de l'Administration. Les membres de la délégation se sont réunis le 20 décembre 2019 pour rédiger un rapport final harmonisé. Le Président soumet ce rapport à la discussion.

Mme BÉBIOT demande quelles suites ont été données par la collectivité depuis la visite, notamment en matière financière.

M. AUSSANT répond qu'un certain nombre d'actions ont été mises en place :

- Valorisation des temps de trajet, repris en temps de travail effectif
- Réindexation de tous les arrêtés pour prendre en compte le temps de travail réel
- Augmentation des réunions de service (fréquence à minima mensuelle)
- Meilleure communication aux agents des informations

Il souligne que le budget rémunération a augmenté de 5000 € par mois pour le CCAS et qu'il n'y a pas eu de baisse de salaire pour les agents.

Mme BÉBIOT pose la question de la mise en place du RIFSEEP au CCAS.

Le Président signale que ces questions ne concernent pas le CHSCT et que la visite a pour objectif de parler des locaux.

Mme BÉBIOT répond que les questions de rémunération rentrent dans les conditions de travail. Mme CARRÈRE précise que ces questions ont effectivement été abordées pendant la visite et que le Président du CCAS y a répondu.

M. AUSSANT et M. CASAUBON précisent qu'au 1^{er} janvier 2021, qu'un regroupement aura lieu entre les CCAS de LARUNS et D'ARUDY et que la compétence sera transférée à la Communauté de Communes. En conséquence un travail important est engagé avec les services du Département pour arriver à cette mutualisation (locaux, organisation, personnel, tarification...). La mise en place du RIFSEEP sera abordée mais ne sera pas prioritaire.

Le Président demande s'il y a des observations sur le rapport et le soumet au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 8 voix pour (CFDT, CGT, FO, UNSA) et 1 abstention (SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

E. INFORMATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI DES STAGIAIRES POUR LES ACTIVITÉS DANGEREUSES (AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR PAR LA SECRETAIRE)

Les représentants du personnel constatent que les dispositions concernant l'accueil de mineurs ne sont pas toujours respectées par les collectivités locales (travaux dangereux).

Le Président précise qu'une information sera faite par le Centre de Gestion auprès des collectivités pour rappeler la réglementation en la matière.

III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 11 FÉVRIER 2020

A. PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS ET VETEMENT DE TRAVAIL DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

B. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION

Mme WITTERKOER présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

7 accidents de service et 2 accidents de trajet ont été déclarés.

Mme CARRÈRE demande si des mesures ont été mises en place pour chacun des accidents. Mme WITTERKOER répond que le formulaire de déclaration d'accident demande de préciser aux collectivités les mesures qu'elles ont mises en place mais que les contacts n'ont pas été pris avec les collectivités pour connaître la mise en œuvre effective des mesures.

M. HONTAS demande quel est le délai de déclaration d'un accident au CHSCT. Mme WITTERKOER répond qu'il n'y a pas de délai réglementaire.

Mme BÉBIOT demande si un lien est fait avec le médecin. Mme WITTERKOER répond que tout accident déclaré au Centre de Gestion est communiqué au médecin de prévention. Ainsi, le médecin a l'information si l'agent est convoqué à une visite de reprise.

C. INSCRIPTION D'UNE VISITE DE LOCAUX DU SIVU D'ESLOURENTIES – LOURENTIES – LIMENDOUS (AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR PAR LA SECRETAIRE)

Mme BÉBIOT propose qu'une visite de locaux soit programmée au SIVU d'ESLOURENTIES – LOURENTIES – LIMENDOUS.

Compte tenu des élections municipales, il est proposé de reporter ce point au prochain CHSCT.

D. QUESTIONS DIVERSES

Mme LACOMBE signale des situations de danger grave et imminent rapportées par des agents dans des collectivités. Elle rapporte notamment la situation d'un agent de la Commune de BEDOUS qui doit effectuer seul des contrôles à la station d'épuration de nuit, sans équipement particulier.

Mme WITTERKOER précise que les membres de CHSCT peuvent effectivement signaler des situations de danger grave et imminent qu'ils auraient constaté.

Le Président demande à Mme LACOMBE de signaler cette situation par écrit au Centre de Gestion et qu'une suite y sera apportée (un lien sera fait avec l'ACFI de la collectivité).

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à quinze heures et quinze minutes.

LE SECRÉTAIRE,

Mme Sylvie BEBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,

Le Président
Pour le Président et par délégation
de signature

M. Michel HIRIART
Maire de BIRLAFOUR
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion